

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05162

Numéro SIREN : 424 952 067

Nom ou dénomination : CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2021 sous le numéro de dépôt 19681

# CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS HOLDING SAS

**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 929.570.000 euros**  
**Siège social : Immeuble CB 16, 17 place des Reflets**  
**92400 Courbevoie**  
**RCS Nanterre 424 952 067**

(Ci-après, la « **Société** »)

## **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Cher Associé Unique,

Nous avons établi le présent rapport de gestion en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin (i) de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, ainsi que de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, et (ii) de vous demander d'examiner les mandats des Administrateurs.

Le Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous en preniez connaissance, si vous le désirez.

### **I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL**

Monsieur Jean-Michel BATICLE, par une lettre en date du 7 mai 2020, a démissionné de ses fonctions de Président et d'Administrateur de la Société à compter du 25 mai 2020. Par décision de l'Associé Unique en date du 25 mai 2020, Monsieur Laurent GERIN a été nommé en qualité de Président et Administrateur de la Société.

En date du 24 août 2020, la Société a bénéficié d'une distribution de dividendes de CGI IT UK Limited d'un montant de £90 000 000 (soit un montant équivalent de 100 088 967,97 euros).

Le 21 septembre 2020, le Président de la Société a décidé de rembourser une partie du prêt qui lui a été consenti par CGI Eurofin UK Limited (autrefois dénommée Logica Eurofin UK Limited) pour un montant de 5 000 000 euros. Le montant restant dû au titre du prêt accordé à la Société par la société CGI Eurofin UK Limited est de 397 000 000 euros.

Par une décision en date 21 septembre 2020, le Président a décidé, compte tenu d'un bénéfice distribuable d'un montant au moins égal à 87 684 056 euros, de la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 80 000 000 euros à verser à l'associé unique, la société CGI GROUP HOLDING EUROPE LIMITED.

## II. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

Le compte de résultat arrêté au 30 septembre 2020 se présente comme suit, en euros :

	<b>Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)</b>	<b>Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)</b>
Produits d'exploitation	631.783	967.504
Charges d'exploitation	713.024	1.478.984
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(81.240)</b>	<b>(511.480)</b>
Produits financiers	100.100.021	189.516.595
Charges financières	19.199.118	19.793.700
<b>Résultat financier</b>	<b>80.900.903</b>	<b>169.722.895</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices	(6.329.351)	(5.411.396)
<b>Résultat net</b>	<b>87.149.015</b>	<b>174.622.812</b>

## III. EXPOSE SUR L'ACTIVITE DES FILIALES

Au 30 septembre 2020, la société CGI France détient les filiales suivantes, à l'étranger :

- CGI France Défense Holding I SAS (France) pour 100 % du capital social ;
- CGI IT UK Limited (UK) pour 100 % du capital social ;

## IV. SUCCURSALES

En application de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a eu aucune succursale pendant l'exercice écoulé.

## V. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société continuera son activité conformément à son objet social.

## VI. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement significatif survenu depuis la clôture.

## VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

## VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

Vous devrez approuver les comptes, affecter le résultat et donner quitus de leur gestion à votre Président et à vos Administrateurs.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et impôts et après amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de **87.149.014 euros** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- à l'apurement du compte report à nouveau créditeur pour 6.352.116 euros;
- le solde, soit 93.501.130 euros étant réparti comme suit :
- 5% à la réserve légale, soit 4.357.451 euros ; et
- le solde, soit 89.143.680 euros :
  - o 80.000.000 euros à titre d'acompte sur dividende
  - o 9.143.680 euros sur le compte « Report à nouveau »

Nous vous précisons que les sommes ayant fait l'objet d'un acompte sur dividendes sont des sommes provenant initialement d'une distribution de dividendes de CGI IT UK Limited en date du 24 août 2020 d'un montant de £90 000 000.

Nous vous précisons que le montant de 80.000.000 d'euros a été intégralement distribué au titre de l'acompte sur dividende en date du 21 septembre 2020.

#### **IX. DETENTION DU CAPITAL**

Le capital est détenu à 100% par la société CGI GROUP HOLDINGS EUROPE LIMITED.

	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2019	Pourcentage de détention au 30 septembre 2019	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2020	Pourcentage de détention au 30 septembre 2020
CGI GROUP HOLDINGS EUROPE LIMITED	58.098.125	100%	58.098.125	100%

#### **X. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

- exercice clos le 30 septembre 2019 : dividende de 160.000.000 euros
- exercice clos le 30 septembre 2018 : dividende de 111.500.000 euros
- exercice clos le 30 septembre 2017 : aucun dividende distribué

## **XI. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de conventions donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

## **XII. INFORMATION SUR LES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes du dernier exercice clos le 30 septembre 2020 prennent en compte 1.008.898 euros de charges non déductibles fiscalement, correspondant à la quote part taxable 1% du dividende pour 1.000.890 euros et aux autres amortissements non déductibles du résultat fiscal pour 8.008 euros.

## **XIII. INFORMATIONS SOCIALES**

Au 30 septembre 2020, l'effectif de la Société était de 2 personnes.

## **XIV. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Messieurs Laurent GERIN, François BOULANGER et David KIRCHHOFFER arrivent à expiration.

Aussi, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Laurent GERIN, François BOULANGER et David KIRCHHOFFER pour une durée expirant à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes du prochain exercice clos, soit au plus tard le 31 mars 2022.

## **XV. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al.1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

- Dettes fournisseurs :

	Article D. 441-4 I, 2° du Code de commerce: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	1					
Montant total des factures concernées (TTC)	54 000					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	61,40% NON APPLICABLE					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)						
	<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	NON APPLICABLE					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE					
	<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

- Créances clients

	Article D. 441-4 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	1					
Montant total des factures concernées (TTC)	251 187					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	40,11 %					
	<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues		NON APPLICABLE				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NON APPLICABLE				
	<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : 60 jours				

## **XVI. ACTIONS D'AUTOCONTROLE**

NEANT

## **XVII. AUTRES INFORMATIONS**

NEANT

## **XVIII. PLAN DE VIGILANCE**

Le devoir de vigilance est l'obligation faite aux grandes entreprises d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de leurs activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

En France, c'est la loi du 27 mars 2017 qui est venue le consacrer.

Ladite loi s'impose aux sociétés dont l'effectif comprend :

- Plus de 5000 salariés, en leur sein et dans les filiales directes ou indirectes ayant leur siège social sur le territoire français, ou
- Plus de 10.000 salariés en leur sein et dans les filiales directes ou indirectes ayant leur siège social sur le territoire français ou à l'étranger.

CGI ISMC, qui n'atteint pas ces effectifs, n'est pas soumise à l'obligation d'émettre un rapport de vigilance.

\*\*\*\*\*

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion, nous allons à présent passer à la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions soumises.



---

Pour le Conseil d'Administration  
**Le Président**  
**Monsieur Laurent GERIN**

## ANNEXE

Tableau des résultats et capitaux propres des 5 derniers exercices

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Capital social</b>	929.570.000 €	929.570.000 €	929.570.000 €	964.570.000 €	964.570.000 €
<b>Prime d'émission</b>	374.117 €	374.117 €	374.117 €	374.117 €	374.117 €
<b>Réserve légale</b>	14.623.795 €	5.892.655 €			
<b>Report à nouveau</b>	6.352.116 €	1.960.445 €	(64.453.972) €	(55.054.937) €	(53.769.484) €
<b>Acompte sur dividende intégré en Report à nouveau</b>	(80.000.000) €	(160.000.000) €	(110.000.000) €		
<b>Solde du dividende N-1</b>		(1.500.000) €			
<b>Résultat de l'exercice</b>	87.149.014 €	174.622.812 €	182.307.071 €	(9.399.034) €	(1.285.453) €
<b>TOTAL</b>	958.069.043 €	950.920.029 €	937.797.216 €	900.490.145 €	909.889.179 €

**CGI ISMC Holding SAS**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 30 septembre 2020)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 30 septembre 2020)**

A l'Associé Unique  
**CGI ISMC Holding SAS**  
Immeuble CB 16  
17, place des Reflets  
92400 Courbevoie

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGI ISMC Holding SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

#### ***Justification des appréciations***

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La note 1 « Règles et Méthodes comptables – Immobilisations Financières » de l'annexe expose les règles et les méthodes d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les projections de flux de trésorerie actualisés ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2021

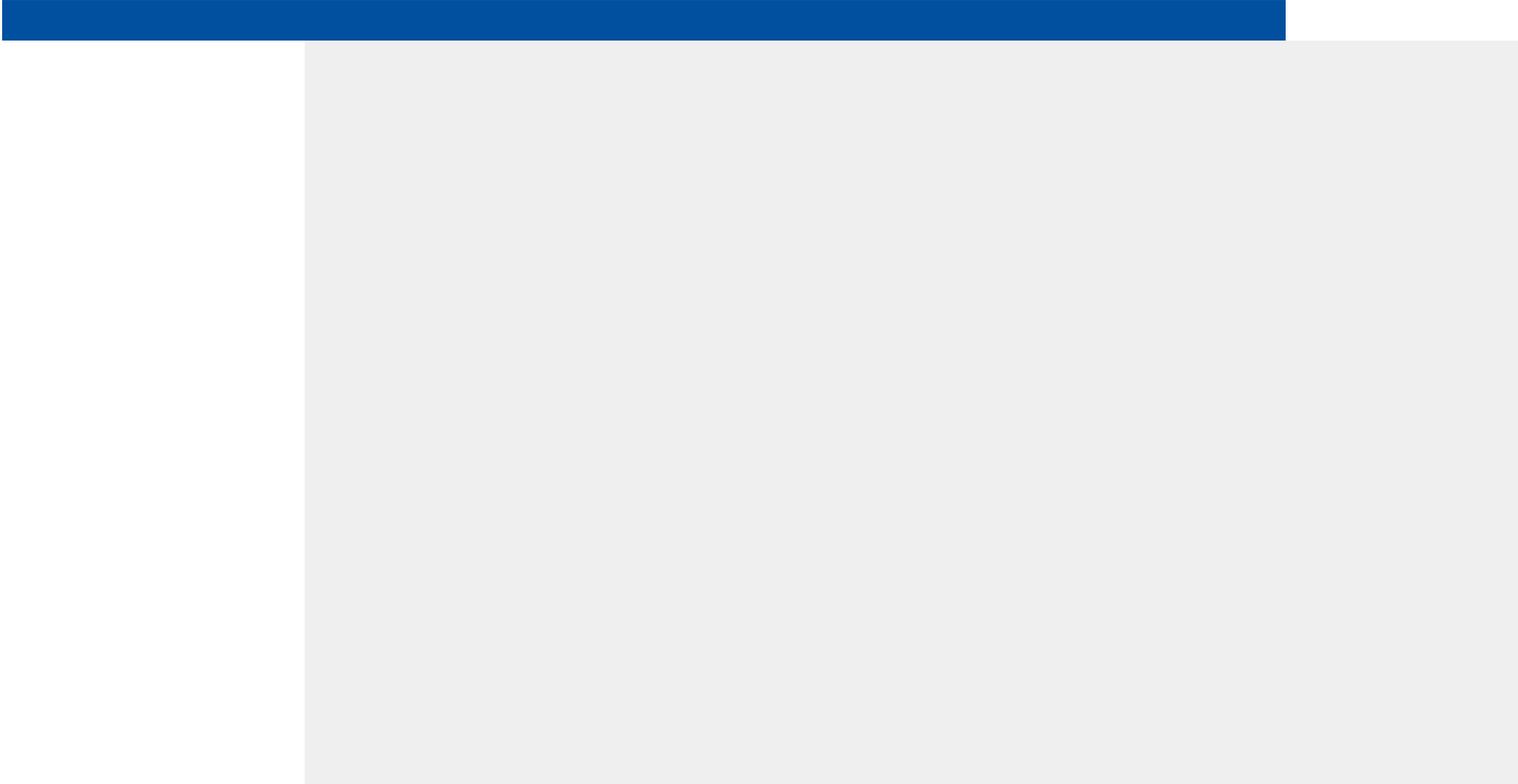
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Alexis Rey

# **CGI ISMC Holding SAS**

**17 PLACE DES REFLETS  
IMMEUBLE CB16  
92400 COURBEVOIE**

*Comptes au 30/09/2020*



## - SOMMAIRE -

### **Comptes annuels**

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

### **Annexes**

Plaquettes ISMC	7
-----------------	---

# Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2020	30/09/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 354 600 000		1 354 600 000	1 354 600 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 354 600 000</b>		<b>1 354 600 000</b>	<b>1 354 600 000</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	251 187		251 187	390 506
Autres créances	25 565 645		25 565 645	26 097 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	92 453		92 453	634 932
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	22 783		22 783	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>25 932 069</b>		<b>25 932 069</b>	<b>27 122 916</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 380 532 069</b>		<b>1 380 532 069</b>	<b>1 381 722 916</b>

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
Capital social ou individuel ( dont versé : 929 570 000 )	929 570 000	929 570 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	374 117	374 117
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	14 623 796	5 892 655
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	-73 647 884	-159 539 555
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>87 149 015</b>	<b>174 622 812</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>958 069 044</b>	<b>950 920 029</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	140 686	50 221
<b>PROVISIONS</b>	<b>140 686</b>	<b>50 221</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	397 000 000	402 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 000	61 797
Dettes fiscales et sociales	128 450	1 864 735
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 133 889	26 826 134
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>422 322 339</b>	<b>430 752 666</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 380 532 069</b>	<b>1 381 722 916</b>

Rubriques	France	Exportation	30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	626 259		626 259	947 864
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>626 259</b>		<b>626 259</b>	<b>947 864</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 524	9 687
Autres produits				9 954
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>631 784</b>	<b>967 505</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			87 943	116 729
Impôts, taxes et versements assimilés			80 126	41 058
Salaires et traitements			389 315	914 540
Charges sociales			65 176	389 385
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			90 465	17 273
Autres charges			-1	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>713 024</b>	<b>1 478 985</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-81 240</b>	<b>-511 480</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			100 088 968	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			11 054	189 516 596
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>100 100 022</b>	<b>189 516 596</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			19 199 118	19 793 700
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>19 199 118</b>	<b>19 793 700</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>80 900 903</b>	<b>169 722 896</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>80 819 663</b>	<b>169 211 416</b>

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		58 979
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>58 979</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		58 979
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>58 979</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-6 329 352	-5 411 397
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>100 731 805</b>	<b>190 543 079</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 582 791</b>	<b>15 920 267</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>87 149 015</b>	<b>174 622 812</b>

**CGI Information Systems and Management  
Consultants Holding SAS**

**COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020**



SAS au Capital de 929 570 000 Euros.

**Immeuble CB 16  
17 Place des Reflets  
92400 COURBEVOIE**

**R.C.S. PARIS B 424 952 067**

**Code NAF : 741 J**

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

DESIGNATION DE LA SOCIETE : CGI Information Systems and Management Consultants Holding SAS

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : Immeuble CB 16  
17 Place des Reflets  
92400 Courbevoie

EXERCICE : du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020, dont le total est **de 1 380 532 068** Euros et au Compte de Résultat de l'exercice, dont le solde dégage un gain de **87 149 014** Euros.

Les notes et les tableaux indiqués au sommaire ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE N° 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes arrêtés au 30 septembre 2020 ont été clôturés suivant les principes et méthodes définies par la loi comptable, les textes d'application et les pratiques généralement admises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

En date du 24 août 2020, la Société a bénéficié d'une distribution de dividendes de CGI IT UK Limited d'un montant de £90 000 000 (soit un montant équivalent de 100 088 968 euros).

Le 21 septembre 2020, les membres du conseil d'administration de la Société ont pris la décision de rembourser une partie du prêt qui lui a été consenti par CGI Eurofin UK Limited (autrefois dénommée Logica Eurofin UK Limited) pour un montant de 5 000 000 euros. Le montant restant dû au titre du prêt accordé à la Société par la société CGI Eurofin UK Limited est de 397 000 000 euros.

Par une décision en date 21 septembre 2020, le Président a décidé, compte tenu d'un bénéfice distribuable d'un montant au moins égal à 87 684 056 euros, de la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 80 000 000 euros à verser à l'associé unique, la société CGI GROUP HOLDING EUROPE LIMITED. Ce montant de l'acompte sur dividende a été intégré en report à nouveau.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur des titres de participation fait l'objet d'une évaluation à la clôture soit en fonction de la quote part de la situation nette de la société détenue, soit suivant la méthode des cash flow actualisés. Si l'évaluation s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constatée.

Au 30 Septembre 2020, un test de dépréciation a été effectué, et il n'y a pas eu d'indice de perte de valeur.

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Participation « CGI IT UK Limited »	1 354 570 000 €		1 354 570 000 €
Total	1 354 570 000 €		1 354 570 000 €

Le 18 août 2018, notre société a acquis auprès de la dissolution sans liquidation de CGI France Holding SAS, sa filiale, l'intégralité des actions composant le capital social de la société CGI IT UK Limited, société de droit britannique ayant son siège social à 20 Fenchurch Street, London EC3M 3BY2, Royaume-Uni immatriculée sous le numéro de société 0947968, au prix de 1 354 570 000 €.

#### CREANCES ET DETTES.

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Le détail des autres créances pour 25 565 644 Euros est décomposé comme suit :

- CIR : 16 854 122 Euros
- Crédit Mécénat : 163 837 Euros
- Autres créances : 8 547 686 Euros

Du fait de l'intégration fiscale, la société porte l'intégralité des créances fiscales du groupe intégré.

Le détail des autres dettes pour 25 133 889 Euros est décomposé comme suit :

- Autres dettes Intercos : 25 133 889 Euros

#### OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation :

- Des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
- Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

**Intégration fiscale :**

Une convention d'intégration fiscale a été établie avec CGI France SAS, CGI France Défense SAS, CGI France Défense Holding I SAS, CGI France Défense Holding II SAS et la succursale française de CGI IT UK Limited.

Le périmètre d'intégration fiscale est le suivant :

Dénomination	N° SIRET	Adresse	Pourcentage direct de détention du capital					Total (pourcentage de détention directe ou indirecte) (en %)
			Par la mère	Par les filiales et succursales françaises de sociétés intermédiaires				
				CGI IT UK Limited	CGI IT UK Limited (succursale Française)	CGI France Défense Holding I SAS	CGI France Défense Holding II SAS	
CGI France SAS	70204275500109	Immeuble CB 16 17 Place des Reflets 92400 Courbevoie	0%	0%	100%	0%	0%	100%
CGI France Défense SAS	87760547700018	6 allée des Comètes Parc de Magudas 33185 Haillan	0%	0%	0%	0%	100%	100%
CGI France Défense Holding I SAS	85327204500016	Immeuble CB 16 17 Place des Reflets 92400 Courbevoie	100%	0%	0%	0%	0%	100%
CGI France Défense Holding II SAS	85391792000011	Immeuble CB 16 17 Place des Reflets 92400 Courbevoie	0%	0%	0%	100%	0%	100%
Succursale française de CGI IT UK Limited (anciennement Logica UK Limited)	48507627700048	Immeuble CB 16 17 Place des Reflets 92400 Courbevoie	0%	100%	0%	0%	0%	100%

La durée de l'exercice est douze mois pour l'ensemble des sociétés du périmètre d'intégration fiscale.

NOTE N° 2 : PRODUITS A RECEVOIR

Aucun produit à recevoir n'est à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE N° 3 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Suite à l'opération de remboursement d'une partie du prêt le 21 septembre 2020, le montant restant dû au titre du prêt accordé à la Société par la société CGI Eurofin UK Limited (autrefois dénommée Logica Eurofin UK Limited) est de 397 000 000 €.

Les emprunts pour 397 000 000 Euros se décomposent comme suit:

Emprunteur	Prêteur	Montants	Date
CGI Information Systems and Management Consultants Holding SAS	CGI Eurofin UK Limited	397 000 000 €	17-mars-15
	Total	397 000 000 €	

Le taux d'intérêt au 30/09/2020 est de 4,75% conformément au contrat et à l'étude de comparables effectuée.

NOTE N° 4: COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Une augmentation de capital social par voie de compensation de créances, d'une somme de 249 570 000 euros, par émission de 15 598 125 actions nouvelles, d'une valeur de 16 euros chacune a eu lieu le 17 mars 2015.

Le 12 juin 2015, le capital social de CGI Information Systems and Management Consultants Holding SAS a été augmenté de 205 000 000 €, par émission de 12 812 500 actions nouvelles, d'une valeur de 16 euros chacune.

Puis par une décision du 30 août 2018, le capital social de la société a été diminué de 35 000 000 € par voie d'achat en vue de leur annulation de 2 187 500 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, détenues par l'Associé unique.

	Nombre	Valeur nominale
Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	58 098 125	16 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice au titre de l'augmentation de capital en numéraire		
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice au titre d'une augmentation de capital par apport en nature.		
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice au titre de l'augmentation de capital par apport du compte courant		
Actions/parts sociales remboursées ou annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	58 098 125	16 €

NOTE N° 5 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	<u>N-1</u>	<u>VARIATION</u>	<u>N</u>
Capital	929 570 000		929 570 000
Réserve légale	5 892 655	8 731 140	14 623 795
Prime d'émission	374 117	0	374 117
Prime d'apport			
Autres réserves			
Report à nouveau	(159 539 555)	85 891 672	(73 647 883)
Résultat de l'exercice	174 622 812	-87 473 798	87 149 014
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>950 920 029</b>	<b>7 149 014</b>	<b>958 069 043</b>

NOTE N° 6 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les membres des organes d'administration n'ont perçu aucune rémunération dans le cadre de leur mandat durant l'exercice.

NOTE N° 7 : VENTILATION DE L'IMPOT

Ventilation de l'impôt, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Affectations, réintégrations et déductions fiscales	Résultat fiscal	Impôt
1. Résultat courant	80 819 663	(99 080 069)	(18 260 406)	0
2. Résultat exceptionnel	0	0	0	0
3. Participation des salariés	0	0	0	0
4. I/S et contribution	6 329 351	(6 329 351)	0	0
Total	87 149 014	(105 409 420)	(18 260 406)	0

NOTE N° 8 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucun engagement financier n'a été consenti par la société envers les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées (Entreprises consolidables par intégration globale).

NOTE N° 9 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

La société est ultimement détenue par CGI inc. Ses comptes sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Blvd. Ouest, 25<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3G 1T4, Canada, qui clôture ses comptes au 30 septembre de chaque année.

CGI inc. a son siège social au Canada et établit des comptes consolidés conformes aux normes IFRS. Etant intégré dans les comptes consolidés de CGI inc. la société est exempte de préparer des comptes consolidés en France.

La maison-mère se trouvant en dehors de la communauté européenne, nous pouvons communiquer conformément à l'article R 233-15-3 du Code de Commerce les informations complémentaires les plus significatives relatives au sous-groupe français:

(M€)	CGI ISMC Holding SAS	CGI France SAS	Alcyane Suisse S.à.r.l	Avinci AG (Germany)	CGI Technologies et Solutions SAS (Morocco)	CGI Italia S.r.l	CGI Luxembourg	Anjin KK	Total
Chiffre d'affaires	0,00	1 113,75	0,00	0,00	0,00	1,98	22,48	0,13	1 138,34
Résultat de l'exercice	86,53	124,93	-0,02	0,49	-30,96	-0,51	-1,78	0,00	178,69
Actif Immobilisé Net	0,00	322,49	0,00	33,63	1,45	0,00	0,16	0,00	357,73
Capitaux propres	958,06	531,35	0,28	34,72	10,88	0,49	7,57	0,12	1 543,45
Effectifs Moyens	2	11 093			775		193		12 063

Le tableau présenté ci-dessus mentionne uniquement les filiales détenues à plus de 20% par la société mère

NOTE N°10 : PARTICIPATIONS ET FILIALES

Liste des filiales et participations, avec pour chacune d'elles, l'indication de la part du capital détenue, du montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice clos.

Filiales et participations	Détention	% du capital détenu	Total des capitaux propres	Valeur Brute des Titres détenus	Valeur Nette des Titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et aval consentis	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice 30/09/2020
CGI IT UK Limited	Directe	100,00	792 558 874 EUR	1 354 570 000 EUR	1 354 570 000 EUR			3 464 876 EUR	133 636 477 EUR
CGI France SAS	Indirecte	100,00	531 351 636 EUR					2 398 218 EUR	72 610 710 EUR
CGI France Défense Holding I SAS	Directe	100,00	5 380 EUR	30 000 EUR	30 000 EUR				(14 358) EUR

NOTE N°11 : OPERATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Montant concernant les entreprises liées
<i>Actif :</i>	
- Immobilisations financières (Titres de participations et créances rattachées, valeur nette)	1 354 600 000 €
- Créances	25 565 644 €
<i>Passif :</i>	
- Emprunt financier	397 000 000 €
- Dettes	25 322 337 €
<i>Compte de résultat :</i>	
- Charges d'exploitation	713 024 €
- Produits d'exploitation	631 783 €
- Charges financières	19 199 118 €
- Produits financiers	100 100 021 €

NOTE N°12 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Détails des honoraires commissariats aux comptes au titre de l'exercice fiscal clôturant au 30 Septembre 2020 :  
 25 438 € HT.

# CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS HOLDING SAS

**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 929.570.000 euros**  
**Siège social : Immeuble CB 16, 17 place des Reflets**  
**92400 Courbevoie**  
**RCS Nanterre 424 952 067**

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **DU 18 FEVRIER 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février, à 17 heures

Les membres du Conseil d'Administration (le « **Conseil** ») de la société CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS HOLDING SAS (la « **Société** ») se sont réunis sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Sont présents ou assistent à la réunion par téléconférence :

- Monsieur Laurent GERIN, Président et membre du Conseil, présent
- Monsieur François BOULANGER, membre du Conseil, présent
- Monsieur David KIRCHHOFFER, membre du Conseil, présent

Plus de la moitié des membres du Conseil étant considérés comme présents, le Conseil peut en conséquence délibérer valablement.

La séance est présidée par Monsieur Laurent GERIN,

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour :

- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- examen des mandats ;
- établissement du rapport de gestion annuel ;
- convocation de l'Associé Unique ;
- questions diverses.

Après examen de diverses affaires courantes, le Conseil a pris les décisions suivantes :

### **I. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 font apparaître un bénéfice de 87.149.015 euros.

Puis le Conseil procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Après en avoir délibéré, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil, à l'unanimité de ses trois membres, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 626.259 euros, un résultat financier de 80.900.903 euros et un bénéfice de 87.149.015 euros.

## **II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique l'affectation du résultat comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à un bénéfice de **87.149.015 euros**, de la façon suivante :

- à l'apurement du compte report à nouveau créditeur pour 6.352.116 euros;
- le solde, soit 93.501.130 euros étant réparti comme suit :
- 5% à la réserve légale, soit 4.357.451 euros ; et
- le solde, soit 89.143.680 euros :
  - o 80.000.000 euros à titre d'acompte sur dividende
  - o 9.143.680 euros sur le compte « Report à nouveau »

Le Conseil précise que les sommes ayant fait l'objet d'un acompte sur dividendes sont des sommes provenant initialement d'une distribution de dividendes de CGI IT UK Limited en date du 24 août 2020 d'un montant de £90 000 000.

Le Conseil prend acte que le dividende d'un montant de 80.000.000 d'euros a déjà été intégralement distribué au titre d'un acompte sur dividende en date du 21 septembre 2020.

## **III. EXAMEN DES MANDATS**

Le Président rappelle que les mandats d'Administrateurs de Messieurs Laurent GERIN, François Boulanger et David KIRCHHOFFER arrivent à expiration.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique de procéder au renouvellement des mandats d'Administrateurs de Messieurs Laurent GERIN, François BOULANGER et David KIRCHHOFFER pour une durée expirant à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes du prochain exercice clos le 30 septembre 2021.

## **IV. CONVOCATION DE L'ASSOCIE UNIQUE**

Le Conseil décide de convoquer l'Associé Unique pour le 5 mars 2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- quitus au Président et aux Administrateurs ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- renouvellement des mandats des Administrateurs ;
- pouvoirs pour les formalités.

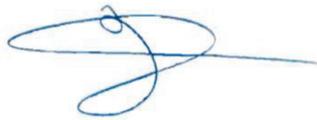
Le Conseil donne tous pouvoirs au Président à l'effet de faire toutes formalités pour la convocation et l'information du Commissaire aux Comptes.

#### **V. RAPPORT DE GESTION ANNUEL**

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil arrête ensuite, conjointement avec le Président, les termes du rapport qu'il présentera à l'Associé Unique, ainsi que le texte des décisions qui lui seront proposées. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les plus courts délais.

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer l'information de l'Associé Unique dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les membres du Conseil.



---

Monsieur Laurent GERIN  
Président et Administrateur



---

Monsieur David KIRCHHOFFER  
Administrateur



---

Monsieur François BOULANGER  
Administrateur

**CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS HOLDING SAS**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 929.570.000 euros  
Siège social : Immeuble CB 16, 17 place des Reflets  
92400 Courbevoie  
RCS Nanterre 424 952 067**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 5 MARS 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mars, à 17 heures

**LA SOUSSIGNEE :**

CGI GROUP HOLDINGS EUROPE LIMITED, société de droit britannique ayant son siège social au 14 Floor, 20 Fenchurch Street, London EC3M 3BY2, Royaume-Uni,

Représentée par Monsieur François BOULANGER,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS HOLDING SAS (ci-après la « **Société** »).

**I - CONNAISSANCE PRISE DES DOCUMENTS SUIVANTS QUI SONT MIS A DISPOSITION :**

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- le rapport de gestion ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- la copie de la lettre d'information du Commissaire aux Comptes adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- une copie des statuts de la Société.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

- rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ;
- quitus au Président et aux Administrateurs ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
- Pouvoirs pour les formalités.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment informée, est absente et excusée.

Puis l'Associé Unique adopte les décisions suivantes :

## **PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels clos au 30 septembre 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de cet exercice, se soldant par un bénéfice de **87.149.014 euros**.

L'Associé Unique donne en conséquence au Président et aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 30 septembre 2020. Il donne également décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

*Ces décisions sont adoptées par l'Associé Unique.*

## **DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels clos au 30 septembre 2020 l'Associé Unique décide d'affecter le profit de l'exercice, d'un montant de **87.149.015 euros** de la manière suivante :

- à l'apurement du compte report à nouveau créditeur pour 6.352.116 euros;
- le solde, soit 93.501.130 euros étant réparti comme suit :
- 5% à la réserve légale, soit 4.357.451 euros ; et
- le solde, soit 89.143.680 euros :
  - o 80.000.000 euros à titre d'acompte sur dividende
  - o 9.143.680 euros sur le compte « Report à nouveau »

L'Associé Unique reconnaît que les sommes ayant fait l'objet d'un acompte sur dividendes sont des sommes provenant initialement d'une distribution de dividendes de CGI IT UK Limited en date du 24 aout 2020 d'un montant de £90 000 000.

L'Associé unique reconnaît que le dividende d'un montant de 80.000.000 d'euros lui a déjà été intégralement distribué au titre d'un acompte sur dividende en date du 21 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

- exercice clos le 30 septembre 2019 : dividende de 160.000.000 euros
- exercice clos le 30 septembre 2018 : dividende de 111.500.000 euros
- exercice clos le 30 septembre 2017 : aucun dividende distribué

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

## **TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a pas été conclu de conventions donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.227-10 du Code de commerce et à l'article 18 des Statuts de la Société, au cours de l'exercice écoulé.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

**QUATRIEME DECISION : EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de renouveler dans leurs fonctions d'Administrateurs, Messieurs Laurent GERIN, David KIRCHHOFFER et François BOULANGER, pour une durée d'un (1) exercice qui expirera à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à approuver les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2021.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

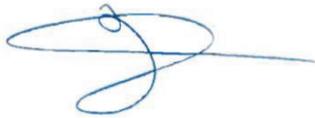
**CINQUIEME DECISION : POUVOIR POUR LES FORMALITES**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autres requises.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associé Unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



---

**Le Président**  
Monsieur Laurent GERIN



---

**Associé Unique**  
CGI GROUP HOLDINGS EUROPE LIMITED  
Représentée par Monsieur François  
BOULANGER